

HAUTE-SAVOIE

A Pringy, la ZAC de Pré-Billy pousse dans un jardin

Dans le dossier de candidature d'Annecy aux Jeux olympiques d'hiver de 2018, le secteur de Pré-Billy, à Pringy, devait accueillir le village olympique hébergeant les athlètes. L'échec de la candidature annécienne a conduit les élus à revoir leurs ambitions avec la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) de 21 hectares. « L'urbanisation de cet espace resté très rural va permettre une couture urbaine entre la gare, le centre-bourg et l'avenue de Genève », explique Jean-François Piccone, le maire délégué de Pringy. Conçu à la manière d'un parc habité, le futur quartier dispose depuis peu d'une maison du projet, destinée à l'information et à la concertation.

Située sur l'un des derniers grands espaces aménageables du bassin, la ZAC sera réalisée en deux phases. La première, en rive gauche du cours d'eau le Goléron, sera mise en œuvre progressivement, à partir du printemps 2020, et s'achèvera en 2025. « Elle comprend 457 logements ainsi que des commerces, services, activités tertiaires et un équipement public a priori destiné à l'enfance. L'en-

semble des permis de construire sera déposé cette année », précise Evelyne Pandal, cheffe de projet pour Teractem, aménageur concessionnaire de la ZAC, avec le groupement Atelier Fontaine & Profils Etudes (maîtrise d'œuvre), Arcane (urbaniste) et Inddigo (BET environnement). La deuxième tranche, réalisée sur la rive droite du Goléron, devrait, elle, s'étaler jusqu'en 2030. Ce phasage permettra d'échelonner l'arrivée des nouveaux habitants de manière à optimiser la gestion des équipements publics.

Double labellisation visée. Pré-Billy accueillera à terme 920 logements (collectif, habitat intermédiaire, maisons de ville) avec une petite moitié (46,7 %) du parc réservé à l'accession libre. L'autre moitié se répartit entre locatifs sociaux (33,3 %) et biens en accession à prix maîtrisé (20 %). Outre les logements, les îlots constructibles - 10,3 ha au total - comprendront des équipements publics d'intérêt communautaire (5 000 m²), des commerces et services (7 000 m²) et des locaux tertiaires (8 000 m²). Les constructions viendront

prendre place autour des 7 ha réservés pour l'aménagement d'un grand parc mais aussi de jardins partagés, bassins, zones humides, bois... Engagée dans une démarche de double labellisation (EcoQuartier et Biodiver-City), Teractem a, entre autres, prévu une « nursery » destinée à produire, sur site, les végétaux nécessaires à la réalisation du quartier.

Un réseau d'énergie intelligent sera par ailleurs développé à partir de 2021. « Cette technologie éprouvée et très utilisée en Suisse consiste à stocker dans la roche, à 200 m sous terre, la chaleur produite l'été pour la restituer l'hiver. De la même manière, le froid de l'hiver est stocké dans la roche pour être restitué l'été », explique André Barbon, le directeur général de Teractem. De plus, tous les bâtiments seront reliés entre eux pour permettre des échanges de flux thermiques selon les besoins. Enfin, l'énergie nécessaire au fonctionnement du système sera fournie à 72 % par des panneaux photovoltaïques installés en toiture. ■

par Claude Thomas

